



Probleme d'etencheite toit terrasse privative dans copro

Par zoolette

Bonjour,

Je suis proprietaire un bien en copropriete , je beneficie d'une terrasse privative qui se trouve au dessus du logement d'un autre coproprietaire . Il savere que mon voisin du dessous est victime d'infiltrations sur son plafond , probleme d'etencheite de la terrasse visiblement . Rien n'est specifié dans le reglement , est ce que les travaux d'etencheite m'imcombe uniquement ou doivent ils etre réglés par la copro ?

Merci de votre aide
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Déjà le voisin doit faire une recherche de fuite et déclarer le sinistre à son assureur, et vous de même, ainsi que prévenir le syndic.

Ensuite si vous avez négligé l'entretien, bouché des évacuations, laissé accumulé des feuilles mortes, posé de lourdes jardinières avec des racines envahissantes, etc la responsabilité de l'infiltration peut vous être imputée.
Sinon c'est en effet à la charge de la copropriété : l'étanchéité est une partie commune.

Par JANO

Bonsoir,

@yapasdequoi : Pour ma gouverne. Comme la terrasse est une partie commune, l'assurance multirisque de la copro n'est pas "adressable" ?
Merci

Par yapasdequoi

L'assurance du voisin victime du dégât des eaux fera un recours contre l'assurance de la copropriété.
Mais aucune assurance ne payera la remise en état de l'étanchéité, c'est à la charge des copropriétaires : devis à voter en AG.